

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le neuf décembre deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	61
Nombre de votes	74

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS : M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES : M. Billy JOURNET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALIER - GOUZEACOURT : M. Jacques RICHARD - HEM-LENGLET : Mme Yvette BLANCHARD - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Sébastien LOYEZ (maire par intérim) - IWUY : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - MOEUVRES : M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVENT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET - CAMBRAI - NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : Mme Maryvonne RINGEVAL - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN : Mme Marie-Claude URBAIN - VILLERS-GUISLAIN : M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10

BOURSIES : M. Slimane RAHEM, titulaire qui donne procuration à M. Pascal MOMPACH, titulaire - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylvie LABADENS, titulaire, Mme Martine DESMOULIN, titulaire qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire, M. Nicolas SIMEON, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Virginie WIART - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Christian DUMONT, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : M. Bernard DE NARDA, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ, titulaire qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3

HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ, titulaire qui donne suppléance à M. Guillaume BOHAVZ, suppléant - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents : 18

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - CAMBRAI : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Brahim MOAMMIN, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Éric PARENT - CAUROIR : M. Benoît DHORDAIN - ESCAUDOEUVRES : M. José DE SOUSA - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE - IWUY : Mme Emilie DUPUIS - NAVES : M. Jean-Pierre DHORME - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE - PROVILLE : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Mme Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT.

Suites :

D20231217 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A CLESENCE POUR LE FINANCEMENT DE CONSTRUCTION DE 88 LOGEMENTS AU 42 ROUTE D'ARRAS A NEUVILLE-SAINT-REMY.

D20231217 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A CLESENCE POUR LE FINANCEMENT DE CONSTRUCTION DE 88 LOGEMENTS AU 42 ROUTE D'ARRAS A NEUVILLE-SAINT-REMY.

Rapporteur : Mme BLANCHARD
1^{ère} Vice-présidente

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération-cadre 2022-07-31 du 7 juillet 2022 sur la dette garantie,

Vu le contrat de prêt n°153109 signé le 08/11/23 entre Clesence et La Banque des Territoires,

Vu la demande de Clesence en date du 28/11/2022 pour l'opération de construction de 88 logements locatifs sociaux, situés au 42 route d'Arras à Neuville-Saint-Rémy.

Le Président informe que la Communauté d'Agglomération a déjà accordé sa garantie pour une partie de cette opération, à savoir la construction de 10 des 98 logements réalisés, par la délibération 2021-03-09 du 18 mars 2021.

Le projet consiste en la construction de 2 immeubles collectifs, 18 maisons individuelles, et 163 places de stationnement extérieur. La commune de Neuville-Saint-Rémy apporte sa garantie à 50%.

A l'unanimité des votants, le conseil communautaire a décidé :

- d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération de Cambrai à hauteur de 50% pour le complet remboursement de cinq lignes de prêt d'un montant total de 12 054 293 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint à la présente délibération.
- d'apporter la garantie de la communauté aux conditions suivantes :
 - à moitié pour les cinq lignes qui suivent :
 - P.L.A.I. (prêt locatif aidé d'intégration), de 2 095 170 €,
 - P.L.A.I. foncier, amorti en 50 ans, de 934 162 €,
 - P.H.B. 2.0 tranche 2019, de 440 000 €,
 - P.L.U.S. (prêt locatif à usage social) Horizen, de 6 101 525 €,
 - Prêt foncier Horizen, de 2 483 436 €,
 - Soit un montant total garanti de 6 027 164, 05 €, augmenté de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du prêt,
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
 - sur notification de l'impayé par le prêteur, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
 - avec renonciation au bénéfice de discussion,

- à libérer, pour la durée totale du prêt, les ressources financières suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Les engagements des garants sont réputés conjoints, de telle sorte que la garantie de chaque garant est due pour la totalité du prêt à hauteur de sa quote-part.

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits,
Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,




Nicolas SIEGLER

Publié le ...29.DEC..2023

Certifié exécutoire le ...29.DEC..2023